

cahiers de documentation syndicale - n° 417 - octobre 2025

Édito :

Lecornu copie Bayrou

Censuré, François Bayrou s'en est allé, aussitôt remplacé par Sébastien Lecornu, fidèle parmi les fidèles du Président Macron, pour qui changer de premier ministre, une quatrième fois depuis juin 2024, vise à ne rien changer de sa politique tout aussi injuste socialement qu'inefficace économiquement. Quant aux enjeux écologiques, ils sont méprisés. Le radicalisé se trouve à l'Elysée.

Qui peut croire, dans ces conditions, que sans une mobilisation massive des travailleuses et des travailleurs, des citoyennes et citoyens, des retraité·es, la copie budgétaire de Lecornu sera radicalement différente de celle de Bayrou ? Certes, les jours fériés resteront fériés, mais cette suppression épouvantail servait depuis le début à cacher les autres mesures : gel des prestations sociales, des salaires des fonctionnaires, des pensions, hausse des franchises médicales, nouvelle baisse de l'indemnisation chômage... ne sont pas remis en cause à cette heure. Les suppressions de postes dans la Fonction publique sont toujours programmées. Les grandes entreprises et leurs actionnaires, les plus riches, peuvent dans le même temps toujours profiter du paradis fiscal qu'est devenue (pour eux !) la France.

La grève interprofessionnelle du 18 septembre a été puissante, comme à sa suite celle du 2 octobre appelée par une intersyndicale unie. Lecornu et Macron, en toute irresponsabilité, alimentant sans vergogne la crise démocratique, font la sourde oreille, car ils savent que nos analyses et nos revendications gagnent en popularité dans l'opinion. Les réactionnaires sentent pour leur part le vent tourner. Ils s'organisent déjà, FNSEA et MEDEF prévoient des mobilisations. Le RN pousse à la dissolution portée par le dédagisme ambiant et la désespérance sociale provoquée par les politiques libérales de Macron. Ne leur laissons ni le pavé, ni les urnes, battons-nous maintenant, pour gagner ! Mobilisons-nous pour nos conditions de travail, pour nos salaires, pour l'avenir des jeunes, pour notre modèle social !

Nous devons donc continuer à exiger un tout autre budget qui prenne en compte les exigences sociales, la justice fiscale, qui donne aux Services publics, dont celui d'Éducation, les moyens de fonctionner. Plus aucun jour ne passe en effet sans que la démonstration du délitement de notre École ne soit faite : professeur·es non remplacé·es, crise de recrutement, crédits du PASS culture divisés par 10 et intégralement menacés pour 2026, suppression des HSE qui permettaient les projets éducatifs, fonds sociaux rognés, travaux sur le bâti retardés... Sans compter le déclassement salarial de nos professions et le plongeon vertigineux de notre pouvoir d'achat ! Déclassement sans doute insuffisant, notamment pour les plus précaires d'entre nous, puisque le gouvernement envisage toujours de diminuer de plus d'un tiers les crédits alloués au supplément familial de traitement et de près d'un quart ceux destinés à l'action sociale ! Quant à nos conditions de travail, avec de nouvelles suppressions de postes programmées, elles ne peuvent s'améliorer. Nous ne pouvons donc rester sans rien faire, après les grèves du 18 septembre et du 2 octobre, nous devons continuer à nous mobiliser.

**L'AUSTÉRITÉ POUR BOLLORÉ
PAS POUR LES COLLÈGES ET LES LYCÉES !**

COMPLÉMENTAIRE SANTÉ : IL FAUT S'EN OCCUPER, TRÈS BIENTÔT !

Plus que quelques jours avant que nous entrons toutes et tous dans la phase opérationnelle d'affiliation au contrat collectif santé de la MGEN et CNP assurances retenu par les ministères de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

La procédure est entièrement dématérialisée, via la boîte mail professionnelle, gare donc à ne pas effacer de façon intempestive des mails que vous pourriez prendre pour de la publicité ! Certes une assistance téléphonique ou dans les sections MGEN sera possible, mais elles risquent d'être saturées...

C'est donc dans les premiers jours de novembre que tous les personnels enseignants, CPE, Psy-EN, AESH, AED en CDI, contractuels, de l'académie de Limoges, recevront, le même jour, a priori **le 6 novembre** - à l'exception des AED en CDD* -, un **mail de la MGEN leur permettant de s'affilier au contrat collectif**. Ce message aura été précédé 7 jours plus tôt d'une première information donnant le détail des couvertures offertes par cette complémentaire santé, son coût pour les agent-es et leurs ayants droit, les possibilités de dérogation à l'adhésion obligatoire. Toutes et tous les agent-es doivent entreprendre des démarches dans les 21 jours qui suivent l'arrivée de ce mail. Si ce n'est pas le cas, **l'affiliation sera automatique** et à compter de mai 2026 le montant de la cotisation sera prélevé automatiquement sur la feuille de paye, sans aucun remboursement santé... **situation à éviter !**

Les démarches à entreprendre au mois de novembre concernent le seul volet santé de la protection sociale complémentaire, elles devront être renouvelées pour le volet prévoyance plus tard dans l'année. En effet, les appels d'offre des marchés collectifs ont été décalés dans le temps et la MGEN, qui a aussi remporté le contrat prévoyance (seule candidate), doit déployer d'ici au 1er mai 2026 une procédure d'affiliation en lien avec le ministère. **La prévoyance complémentaire couvre les risques lourds en cas d'arrêt maladie prolongé** (maintien du salaire à 80% de la rémunération globale pérenne contre 50% du traitement indiciaire en cas d'arrêt maladie ordinaire de plus de trois mois par exemple), **il est très imprudent de ne pas se couvrir contre un tel risque, quel que soit son âge.**

L'adhésion au contrat collectif santé est obligatoire - sauf dérogation -, celle au contrat collectif prévoyance est facultative, dans les deux cas le ministère participe à la prise en charge des coûts pour les agent-es actifs-ves : 50% de la cotisation d'équilibre pour la part santé, 7€ pour la part prévoyance. Une petite prise en charge des options santé est aussi prévue.

Le SNES-FSU n'a pas été demandeur d'une telle réforme, en particulier de l'obligation qui est faite d'adhérer au contrat collectif et le découplage des deux volets santé et prévoyance. Le SNES et la FSU revendiquent une prise en charge à 100% par la Sécurité Sociale des soins prescrits et une prévoyance statutaire de haut niveau pour faire face aux aléas de santé. C'est la loi de transformation de la fonction publique en 2019 qui a imposé de force des négociations verrouillées sur la protection sociale complémentaire des agent-es publics-ques ; la FSU s'y est engagée résolument pour arracher des acquis pour les collègues. Ainsi, nous avons obtenu que le panier de soin du contrat santé soit d'un bon niveau, que la prévoyance statutaire soit améliorée, que les participations du ministère soient supérieures à ce qui était prévu. Nous avons obtenu des accords de revoyure avant l'échéance des contrats collectifs (2030), **ensemble mobilisons-nous pour que le 100% Sécu devienne une réalité !**

* les AED en CDD recevront le mail d'affiliation en décembre 2025 ou février 2026

**C'est quoi ?
Pourquoi ?
Obligatoire ?
MGEN ?
Quand et comment ?
Y voir plus clair !**

Le SNES-FSU peut animer une heure d'information syndicale dans votre établissement, n'hésitez pas !

45 %

Part du PIB détenu par les 500 plus grandes fortunes françaises, c'était 20% en 2017.



29,2 %

Inflation des prix depuis 2010. Dans le même temps, le point d'indice n'a augmenté que de 6,85%.

Le SNES revendique une augmentation immédiate de 20% du point d'indice comme première mesure de rattrapage avant la réévaluation des grilles et des carrières.

5 milliards

C'est le budget global qu'il faudrait engager pour la création d'un corps de catégorie B pour les AESH, leur assurant statut, rémunération et formation.

C'est aussi le montant annuel des exonérations fiscales accordées à CMA-CGM, groupe de transports maritimes ultra bénéficiaire, dont le patron milliardaire investit à tour de bras dans les médias

CLASSE EXCEPTIONNELLE : LA RECTRICE MALTRAITE LES CARRIÈRES

Pour la campagne 2025 d'accès à la classe exceptionnelle, 63 promotions étaient possibles pour les certifié-es, 18 pour les agrégé-es, 5 pour les CPE et 1 pour les Psy-EN décidément condamné-es à subir la petite taille de leur académie d'affectation. Sur les 755 certifié-es promouvables à la classe exceptionnelle, 220 d'entre elles et eux étaient au dernier échelon de la hors classe. De même, pour 100 agrégé-es promouvables, 72 étaient en fin de hors classe.

Pour le SNES-FSU, ces collègues, qui n'ont pas d'autres perspectives de promotion et de progression salariale, doivent être prioritairement concerné-es par la promotion à la classe exceptionnelle, et parmi elles et eux tout particulièrement celles et ceux qui sont proches de la retraite, à moins de 5 ans de celle-ci. Les collègues auraient en effet l'assurance de dérouler la classe exceptionnelle jusqu'à son indice terminal, avec les conséquences salariales immédiates que cela entraîne, mais aussi avec des bénéfices majeurs en termes de pension de retraite. Le vivier dans lequel la rectrice pouvait faire son choix était donc important et le faible nombre de promotions à accorder aurait dû l'inciter à privilégier ces collègues en fin de carrière afin d'offrir une perspective de promotion pour chacune et chacun, ce qui est un objectif atteignable si les promotions se portaient exclusivement sur leurs personnes. Cela traduirait la reconnaissance de l'institution envers des collègues qui se sont investi-es toute leur carrière au bénéfice des élèves, tout en subissant année après année déclassément salarial et détérioration des conditions de travail, sans compter l'allongement imposé des carrières avec le recul de l'âge de départ en retraite.

Las, la rectrice a fait un choix tout autre, celui de promouvoir des collègues jeunes, très jeunes, peu avancé-es dans la carrière, vraiment très peu avancé-es dans la carrière. Pourquoi, si ce n'est pour promouvoir une conception

managériale des « ressources humaines », à l'opposé même de la conception statutaire des carrières ? Pourquoi, si ce n'est pour promouvoir « les missions hors la classe » par le spectre exclusif desquelles certains IPR ou chef d'établissement voient « rayonner » les enseignant-es ? Pourquoi, si ce n'est pour envoyer un message détestable à toutes et tous : peu importe votre investissement passé ou actuel dans ou hors la classe, ce qui importe à l'institution

c'est de vous placer en concurrence de vos collègues !

Ainsi la rectrice a fait le choix d'accorder 24 promotions, soit près de 40 %, à des certifié-es n'ayant pas fini de dérouler la hors classe ou bien encore très jeunes, parfois les deux ! Chez les agrégé-es, ce sont au moins 7 promotions sur 18 qui concernent des collègues jeunes, et 61 collègues en fin de hors classe qui sont ainsi laissé-es sur le carreau !

Comparativement à la campagne 2024, le changement est majeur. Le SNES-FSU intervient auprès de la rectrice pour

que cette orientation ne perdure pas, tout comme pour que les chef-fes d'établissement et IPR soient contraint-es de renseigner les dossiers des collègues. En effet, faute d'action de leur part, un avis favorable est posé par défaut ce qui, dans les conditions d'accès actuelles, prive de fait le-la collègue de promotion, inacceptable !

Au-delà des interventions académiques, le SNES-FSU se bat pour que, dans l'immédiat, les contingents de promotions soient augmentés et que l'ancienneté soit privilégiée, mais il se bat surtout pour que les carrières se déroulent pour toutes et tous sans barrière jusqu'aux indices terminaux de la classe exceptionnelle, que le point d'indice soit dégelé et que le rattrapage des pertes de pouvoir d'achat soit engagé. C'est aussi un des aspects du combat que nous devons absolument mener collectivement contre le budget d'austérité que souhaite toujours imposer Lecornu à la Fonction publique et à l'Éducation nationale.

13 %

Si l'administration promeut à la classe exceptionnelle un-e collègue au 5ème échelon de la hors-classe, elle réalise une économie de 13% sur la masse salariale sur 5 ans par rapport à la promotion d'un-e collègue au 7ème échelon. Quand l'administration prétend rémunérer un pseudo mérite, elle réalise en fait des économies sur le dos des collègues !

ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE : SANS MOYENS ET SANS AMBITION

En 2017, Emmanuel Macron, élu depuis quelques mois président de la République, consacrait l'égalité entre les femmes et les hommes « grande cause nationale ». Un décret de 2020 oblige les administrations à rédiger et mettre en œuvre un plan national d'action (PNA) pour l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes se déclinant en plans académiques d'action dans notre ministère. Le premier plan académique a été élaboré pour la période 2021-2023 après plusieurs groupes de travail avec les organisations syndicales. Le SNES et la FSU y avaient pris toute leur part en pesant pour une rédaction volontariste. Alors qu'aucun bilan de la mise en œuvre du premier plan n'a été fait, les discussions sur le deuxième plan académique (valable sur la période 2025-2027) ont commencé avec du retard, au printemps, première preuve du caractère non prioritaire de ces questions pour notre administration.

Le seul point positif qui ressort du plan précédent relève de la mise en œuvre de l'égalité professionnelle lors de l'élaboration des tableaux d'avancement d'échelon et de promotion de grade qui tiennent compte de la part de femmes et d'hommes parmi les promouvables. C'est un acquis de la FSU qui a su l'imposer à l'administration. Au-delà, notre administration, faute de moyens, montre peu de volonté de faire avancer favorablement les questions d'égalité femmes-hommes.

La formation de tou-ttes les agent-es à l'égalité professionnelle serait réduite à de l'autoformation sur M@gistère. Ce qui a été possible pour la formation à la laïcité, à savoir former tous les personnels en présentiel, n'est donc pas possible pour l'égalité entre les femmes et les hommes ! Pire, l'administration refuse de former tous les personnels à la lutte contre les VDHAS, les stéréotypes et biais de genre, à la santé des femmes.

Le nouveau plan prétend favoriser l'articulation entre vie professionnelle et vie personnelle et familiale alors même que la formation professionnelle est quasiment exclusivement proposée hors temps de service, modalités très défavorables aux femmes.

Au-delà des belles paroles contenues dans la nouvelle version du plan proposée par le rectorat, l'ambition et la volonté de faire progresser l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes n'y est pas en l'absence de moyens dédiés. C'est pour cela que la FSU ne pourra pas valider ce nouveau plan en CSAA.

LE SNES-FSU DANS L'ACADÉMIE : militant-es et collègues du quotidien

Section académique

05 55 79 61 24 - s3lim@snes.edu

Permanences du lundi au vendredi 10h-16h (sauf mercredi après-midi)

Co-Secrétaires académiques : Cécile Dupuis, Patrice Arnoux

Trésorière académique : Magali Camut

Emploi : Toutes questions individuelles ou collectives concernant les mutations, les affectations, les rémunérations, les traitements, les promotions, les carrières...

Agrégé-es : Étienne Roy

Certifié-es : Magali Camut, Cécile Dupuis

PsyEN : Cathy Murs

CPE : Didier Barros

Contractuel-les : Patrice Arnoux, Florian Louis

AED : Stéphane Lajaumont, Marie Bruscolini

AESH : Marie Bruscolini, Florence Martel, Stéphane Lajaumont

TZR : Clément Vernedal

Stagiaires : Cécile Dupuis, Anna Siméonin

Mutations : Magali Camut, Clément Vernedal, Etienne Roy

Retraité-es : Janine Vaux, Philippe Duthoit

Contenus, pratiques :

Collèges : Anna Siméonin, Nicolas Vanderlick

Lycées : Étienne Roy, Stéphane Lajaumont

Formation continue des personnels : Etienne Roy, Cécile Dupuis

Conditions de travail, sécurité (F3SCT) :

Laetitia Agnoux, Nicolas Vanderlick, Didier Barros

Publications, site internet, réseaux sociaux :

Patrice Arnoux, Clément Vernedal, Cécile Dupuis, Anna Siméonin



Cécile Dupuis
Professeure de
mathématiques



Patrice Arnoux
Professeur de
mathématiques



Magali Camut
Professeure de
mathématiques



Etienne Roy
Professeur d'
histoire-géographie



Didier Barros
CPE



Cathy Murs
PsyEN



Marie Bruscolini
Professeure d'
histoire-géographie



Stéphane Lajaumont
Professeur d'
histoire-géographie

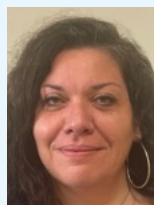
Section départementale de la Creuse

Co-Secrétaires départementaux :

Mélanie Perrier, Florian Louis

06 17 84 46 02

s2-23@limoges.snes.edu



Mélanie Perrier
Professeure
d'anglais



Florian Louis
Professeur d'
histoire-géographie



Florence Martel
AESH



Anna Siméonin
Professeure d'
espagnol

Section départementale de la Haute-Vienne

Secrétaire départementale :

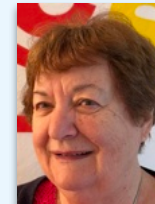
Cécile Dupuis

05 55 79 61 24

s2-87@limoges.snes.edu



Emmanuelle Traoré
Professeure de
lettres modernes



Janine Vaux
Professeure
retraîtée



Philippe Duthoit
Professeur retraité



À vos côtés,
pour gagner.



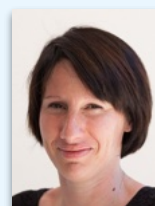
Section départementale de la Corrèze

Co-Secrétaires départementaux :

Laetitia Agnoux 06 26 39 98 47

Clément Vernedal

s2-19@limoges.snes.edu



Laetitia Agnoux
Professeure
documentaliste



Clément Vernedal
Professeur de
sc. physiques



Nicolas Vanderlick
Professeur de
lettres modernes